

DEUXIÈME GÉNÉRATION

Politique culturelle

DE LA

MRC DE
THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE

21
26





MOT DU PRÉFET DE LA MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Le 16 juin 2021, le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville adoptait la nouvelle mouture de sa Politique culturelle.

Fruit du travail rigoureux et concerté de la Table Action Culture et des partenaires du milieu, cette Politique culturelle 2^e génération s'inscrit dans un objectif global de faire de la culture un moteur économique et social tout en favorisant la création artistique, la préservation du patrimoine historique et l'implication du plus grand nombre possible de citoyennes et de citoyens.

Soutenant des enjeux de collaboration, d'identité, de vitalité, d'accessibilité et de rayonnement, la politique interpelle autant les institutions publiques que les organismes culturels et les artistes de notre région.

Tout en remerciant tous les gens qui ont contribué à ce document, je vous invite à découvrir cette politique qui deviendra à la fois un guide et un outil utile pour quiconque apprécie la culture sous toutes ses formes d'expression.

Bonne lecture.

Richard Perreault
Préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville
Maire de Blainville



MOT DE LA PRÉFÈTE SUPPLÉANTE ET PRÉSIDENTE DE LA TABLE ACTION CULTURE

Depuis l'adoption de la première Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville en 2013, un nombre impressionnant de projets culturels régionaux ont été mis sur pied! Ce faisant, la pertinence du renouvellement de cette dernière, dans un esprit de faire rayonner davantage la culture chez nous, est vite devenue incontournable.

À la suite de l'adoption d'un nouveau cadre de référence par le ministère de la Culture et des Communications, ainsi que de l'avancement des dossiers culturels au sein de la MRC, il était important pour la Table Action Culture de s'assurer que la Politique culturelle corresponde à la réalité actuelle.

La démarche de renouvellement nous a permis de réaliser tout le chemin parcouru et les impacts positifs de l'adoption de la première Politique sur le travail en synergie des villes autour de la culture.

Je remercie chaleureusement les membres de la Table Action Culture pour leur implication, leur ouverture et leur désir de mettre la culture à l'avant-plan.

Je suis convaincue que cette nouvelle Politique culturelle de la MRC de Thérèse-De Blainville nous permettra d'aller encore plus loin dans le développement de notre belle région!

Sylvie Surprenant
Mairesse de Sainte-Thérèse



MOT DU VICE-PRÉSIDENT DE LA TABLE ACTION CULTURE

Dans ses différents modes d'expression, la culture nous éduque, nous raconte notre histoire, nous transmet des valeurs, nous touche, nous rend plus créatifs, nous divertit, améliore notre bien-être et nous réunit. Sans compter qu'elle nous permet d'exprimer notre fierté et de nous forger une identité collective.

Comme gouvernements de proximité, les sept municipalités du territoire sont à même de témoigner des retombées positives de la première Politique culturelle de la MRC sur la qualité de vie, le dynamisme et le développement de nos communautés. Cette politique, à laquelle elles ont étroitement contribué, leur a permis d'arrimer leurs efforts, de diversifier leurs initiatives culturelles, d'en accroître leur rayonnement, et d'en faire profiter l'ensemble de nos collectivités.

Notre deuxième mouture de la Politique culturelle de la MRC fait ressortir le caractère central de la culture et la synergie entre les différents acteurs. Collaboration, identité, vitalité et rayonnement, des axes d'intervention qui nous font voir le territoire comme un écosystème culturel en constante évolution, où tous les éléments sont interreliés et sont nécessaires les uns aux autres.

Je remercie toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration de cette politique renouvelée. Il nous reste maintenant à lui donner vie au sein des sept municipalités de notre énergique MRC.

*Eric Westram
Maire de Rosemère*



MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Nous sommes très fiers de vous présenter la 2^e génération de la Politique culturelle de la MRC qui représente le prolongement, la consolidation et le rayonnement des assises et composantes culturelles de la MRC de Thérèse-De Blainville et de ses sept municipalités constituantes.

Nous avons, dans le cadre de la 1^{re} génération de la Politique culturelle, vu naître et coordonné une série de projets témoignant de la force de notre milieu dans sa synergie, ses valeurs et ses attraits culturels et patrimoniaux.

La 2^e génération, quant à elle, saura certainement comment faire de la culture un moteur de développement économique et social, créer un cadre de vie agréable et favorable à la créativité territoriale, protéger nos actifs patrimoniaux et culturels autant pour nous que les générations futures.

Fruit de participation, de concertation et d'échange entre l'ensemble des parties prenantes dont les membres de la Table Action Culture que je tiens à remercier très chaleureusement.

Nous vous invitons individuellement et collectivement à prendre part et action dans la mise en application de cette politique visant la promotion de notre identité culturelle territoriale.

*Kamal El-Batal, DBA., Adm.A.
Directeur général et Secrétaire-trésorier
de la MRC de Thérèse-De Blainville*



← LA VIE

DANS LA MRC
DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

21
26

INTRODUCTION



1. Vision et engagement

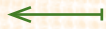
Lors de l'adoption de sa première Politique culturelle en avril 2013, la MRC de Thérèse-De Blainville avait défini quelle était sa vision de la place de la culture comme un atout majeur pour la qualité de vie des personnes et des collectivités. À la suite de nos consultations, nous avons constaté que la vision originale de 2013 reste essentielle, soit de « placer les citoyens dans un environnement culturel dynamique afin de favoriser leur intégration à la vie collective et renforcer leur sentiment d'appartenance tout en contribuant à l'épanouissement de leur potentiel créatif ».

De même, les engagements formulés lors de la Politique culturelle de 2013 ont été confirmés lors de nos consultations :

- Faire de la culture un moteur de développement économique et social ;
- Créer un milieu de vie stimulant et valoriser la créativité individuelle et collective ;
- Identifier, protéger et mettre en valeur le patrimoine identitaire et le talent créatif ;
- Favoriser l'implication citoyenne et la fréquentation des activités culturelles ;
- Créer de nouvelles opportunités de coopération et de partenariats.



21
26



INTRODUCTION

2. Rôle et orientation

Comme constaté dans la Politique culturelle 2013 de la MRC de Thérèse-De Blainville, le rôle de la MRC repose sur les principes de complémentarité et de respect de la souveraineté des villes en matière de développement culturel. En renouvelant sa Politique culturelle, la MRC réaffirme ses principes de fonctionnement :

- Procéder par étapes dans la mise en œuvre de la Politique culturelle ;
- Privilégier la participation volontaire des villes aux projets ;
- Favoriser la mise en commun des ressources humaines et financières ;
- Encourager la réalisation de projets culturels ayant un impact sur l'ensemble du territoire.

Par contre, sur le plan des orientations, il est suggéré une réorganisation et un arrimage des enjeux afin de refléter le *Cadre de référence : ententes de développement culturel : pour un partenariat souple et coopératif avec le milieu municipal* qui a été proposé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) lors de l'adoption de la Politique culturelle du Québec en 2018 ; ce cadre de référence a été mis à la disposition des villes pour guider celles-ci dans l'élaboration de leurs ententes avec le MCC.

Pour référence, voici comment les 4 enjeux de la Politique culturelle de 2013, ceux identifiés pour son renouvellement se retrouvent au sein des trois axes du Cadre de référence :

Politique culturelle de la MRC (2013)	Renouvellement de la Politique culturelle de la MRC (2021)	Axes du Cadre de référence du MCC (2018)
Collaboration	Collaboration	Apport croisé des secteurs culturels, économiques et sociaux
Identité	Identité	Dynamisme des relations entre culture, patrimoine et territoire
Vitalité	Vitalité et Accessibilité	Citoyenneté culturelle
Rayonnement	Rayonnement	Apport croisé des secteurs culturels, économiques et sociaux

On remarque un changement au niveau du 3^e enjeu qui devient « Vitalité et Accessibilité » afin de répondre aux préoccupations du MCC de renforcer et diversifier l'offre artistique régionale (soit la vitalité) et la participation citoyenne (soit l'accessibilité). De plus, dans la Politique culturelle de 2021, l'enjeu de la collaboration a été identifié comme l'enjeu prioritaire, à cause du succès de la concertation à la Table Action Culture (TAC), et il figurera donc avant les trois autres.

ENJEU 1.

COLLABORATION

ORIENTATION :

La synergie de nos actions culturelles pour créer l'effet levier escompté



Pour que la culture joue pleinement son rôle de moteur du développement social et économique, il est essentiel que soit favorisé un apport croisé des secteurs culturels, économiques et sociaux afin de maximiser leurs retombées dans la collectivité. Partager des idées, harmoniser nos actions, travailler en collégialité, voilà comment favoriser la culture comme moteur de la vitalité de notre territoire. « Une planification culturelle réussie implique que tous les secteurs de l'activité municipale, culturelle, économique, sociale et touristique agissent de concert », affirmait la Politique culturelle de 2013.

Le partenariat entre les villes au sein de la Table Action Culture (TAC) a été le grand succès de la Politique culturelle de 2013. C'est pourquoi la Politique culturelle de 2021 exprime la nécessité de le renforcer, en respectant la souveraineté des villes, afin d'accroître sa portée, entre autres avec des partenariats avec les autres secteurs socio-économiques.





AXES



D'INTERVENTION

1.1. Outils de concertation

OBJECTIF :

**COORDONNER ET CONSOLIDER
L'ACTION CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE.**

La concertation entre les 7 villes a déjà mis en valeur la convergence des politiques culturelles autour de l'identité, de l'accessibilité et du patrimoine. En plus de maintenir la TAC, qui est devenue un modèle exemplaire pour les autres MRC, il sera important de nouer des partenariats avec les autres secteurs socio-économiques de la MRC afin de créer plus d'alliances autour de la culture.

1.2. Mécénat et partenariats

OBJECTIF :

**CONSOLIDER LE FINANCEMENT DES ARTS
ET DE LA CULTURE.**

Privilégier les partenariats avec les autres acteurs régionaux permettra de consolider le financement des arts et de la culture. Des partenariats pourront ainsi être créés (ou accrus) avec les secteurs du tourisme, de l'éducation, de la santé et avec le secteur économique.

1.3. Lien culture et éducation

OBJECTIF :

**S'ASSURER DE LA PARTICIPATION DES INSTITUTIONS
COMME AGENTS CULTURELS DE CHANGEMENT ET
D'INNOVATION AUPRÈS DES JEUNES.**

En explorant des partenariats avec les institutions d'enseignement, la Politique culturelle 2021 identifie l'importance d'augmenter le rayonnement des arts et de la culture auprès des jeunes.

1.4. Consultation et interaction culturelle

OBJECTIF :

**ENCOURAGER LA RÉALISATION DE PROJETS
CULTURELS IMPLIQUANT DIVERS SECTEURS DE
L'ACTIVITÉ MUNICIPALE, CULTURELLE, SOCIALE OU
ÉCONOMIQUE.**

En identifiant des projets qui pourraient intéresser les autres secteurs d'activité (entreprises, commerces, regroupements, associations), la TAC favorisera la création de liens de communication soutenus avec l'ensemble de la communauté.

ENJEU 2.

IDENTITÉ

ORIENTATION :

La culture, le patrimoine et le territoire comme source de fierté et d'appartenance



La Politique culturelle de 2013 énonçait que « l'identité culturelle requiert de s'appuyer sur une réalité concrète et de connaître ce qui nous caractérise, la mise en évidence de ce potentiel identitaire permettra de l'apprécier à sa juste valeur ». Le dynamisme des relations entre culture, patrimoine et territoire se reflète dans les multiples repères identitaires et contribue à cimenter le sentiment de fierté et d'appartenance des citoyens.

La Politique culturelle de 2021 réaffirme l'importance de maintenir cet enjeu qui nous invite à reconnaître la culture, le patrimoine et le territoire qui nous sont propres et à les mettre en valeur dans nos milieux de vie, au bénéfice de la qualité de vie des citoyennes et des citoyens dans le but de nourrir leurs sens de la fierté et de l'appartenance.





AXES



D'INTERVENTION

2.1. Outils de connaissance

OBJECTIF :

POSSÉDER LES INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR ORIENTER NOS ACTIONS EN MATIÈRE DE CULTURE ET DE PATRIMOINE.

De plus en plus, on saisit l'importance d'élargir et de moderniser la notion de patrimoine au-delà du cadre bâti en intégrant le patrimoine naturel, paysagé et humanisé. Une nouvelle ressource en patrimoine sera déployée à la MRC afin de mettre à jour l'inventaire du patrimoine. Du côté des habitudes de consommation et des comportements culturels, une vérification suivie des sources d'information publiques permettra de suivre l'évolution des publics.

2.2. Produits culturels identitaires

OBJECTIF :

IDENTIFIER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIFS CULTURELS DE LA MRC.

Les actions à déployer au cours des prochaines années sont sans contredit la mise en valeur des actifs culturels de la MRC, dont le patrimoine. Celle-ci passe aussi par la continuité du soutien aux événements porteurs de la région afin de renforcer le sentiment d'appartenance.

2.3. Actions de protection et de sensibilisation

OBJECTIF :

CONTRIBUER À LA PRÉSERVATION DES ÉLÉMENTS DE NOTRE PATRIMOINE NATUREL, ARCHITECTURAL, HISTORIQUE ET CULTUREL.

Le comité sur le patrimoine de la MRC fait un travail important. Maintenir son travail et arrimer les actions déjà entamées en patrimoine par les différentes villes, en respectant leur souveraineté, pourraient conduire à une concertation accrue en patrimoine.

2.4. Cadre de vie et aménagement des lieux et des espaces

OBJECTIF :

RÉUSSIR L'INTÉGRATION DES ARTS ET DE LA CULTURE DANS LE PAYSAGE URBAIN DE LA MRC.

La culture et le patrimoine sont définitivement les vecteurs identitaires les plus importants de la MRC. Ils lui permettent de devenir un lieu de destination, mais aussi un cadre de vie. Inviter les familles à s'installer à Thérèse-De Blainville en misant sur la culture constitue une stratégie gagnante.

ENJEU 3.

VITALITÉ ET ACCESSIBILITÉ

ORIENTATION :

**L'accès à la culture, à la créativité
et à l'innovation**



La Politique de 2013 affirmait qu'« assurer la vitalité culturelle de nos milieux nécessite la contribution d'un large bassin de personnes : artistes et créateurs, diffuseurs et promoteurs, formateurs et mentors, organismes et bénévoles. » Elle désirait accroître l'accès à la culture par une offre locale et régionale diversifiée pour favoriser la participation citoyenne active et engagée, car « il est essentiel de soutenir celles et ceux qui incarnent la culture, qui la font naître, vivre et apparaître dans nos vies. »

Dans ce troisième enjeu, la Politique culturelle 2021 réaffirme l'importance que la vitalité culturelle puisse être accessible à l'ensemble des citoyennes et des citoyens, grâce aux institutions et partenaires de plusieurs secteurs sociaux. Tout en assurant la pérennité de nos institutions culturelles, le rayonnement de nos actions, comme l'émergence de projets culturels collectifs et novateurs, contribuera à ce que tous y participent.





← AXES D'INTERVENTION

3.1. Outils de planification

OBJECTIF :

METTRE EN PLACE LES MESURES ET LES RÈGLES PERMETTANT D'ENCADRER NOS ACTIONS CULTURELLES COMMUNES.

En plus de la planification conjointe des activités que réalise avec succès la TAC en favorisant la communication entre les villes, la Politique culturelle 2021 souhaite aussi améliorer le maillage avec les autres acteurs de la MRC.

3.2. Soutien aux arts et à la culture

OBJECTIF :

RECONNAÎTRE, CONSOLIDER ET DÉVELOPPER LA VITALITÉ CULTURELLE SUR LE TERRITOIRE.

Soutenir la rétention des artistes de la relève et des techniciens sur le territoire continue d'être un objectif prioritaire de la MRC.

3.3. Infrastructures et équipements culturels

OBJECTIF :

CONTRIBUER À L'ACCÈS ET À LA QUALITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DES SERVICES CULTURELS OFFERTS À LA POPULATION.

L'équipement culturel majeur sur le territoire est celui du diffuseur Odyscène installé au Collège Lionel-Groulx. Il s'agit d'un acteur de premier plan dont la mission demande à continuer à être appuyée. D'autres équipements culturels sont également importants pour donner un accès aux artistes locaux.

3.4. Médiation artistique ou culturelle

OBJECTIF :

DÉVELOPPER LES PUBLICS ET FAVORISER LE RAPPROCHEMENT ENTRE LES ARTISTES ET LA POPULATION.

Rendre accessible la culture au public, c'est d'abord l'informer de l'offre par l'action coordonnée des villes que favorise la TAC.

ENJEU 4.

RAYONNEMENT

ORIENTATION :

La reconnaissance de notre potentiel créatif



La Politique culturelle de 2013 affirmait que « l'établissement d'une identité forte, la consolidation de notre vitalité culturelle et notre capacité à coordonner nos actions sont autant d'éléments qui conduiront au rayonnement de notre culture, de nos artistes, de nos organismes et de nos villes. » Avec la Politique culturelle 2021, c'est une reconnaissance accrue par le citoyen, par les parties prenantes et par tout le secteur socio-économique qui contribuera au rayonnement de notre potentiel créatif tant sur le territoire qu'au-delà.

Pour ce quatrième enjeu, lié aux trois précédents, la Politique culturelle de 2021 réaffirme l'importance d'accroître la visibilité de notre culture, de notre patrimoine et de notre plein potentiel créatif auprès de nos citoyennes et citoyens, auprès de nos voisins de la région des Laurentides et du reste du Québec.



← AXES D'INTERVENTION

4.1. Outils de promotion

OBJECTIF :

AUGMENTER LA VISIBILITÉ DE NOS ATOUTS CULTURELS ET LA FRÉQUENTATION DE NOS ACTIVITÉS.

Une visibilité accrue passe par la promotion dans les médias traditionnels, mais aussi par la présence dans les médias sociaux. L'excellente coordination de la diffusion des spectacles entre les municipalités, telle qu'elle existe actuellement, est un atout pour la pleine visibilité des activités, mais elle pourrait être accentuée par une présence dans les médias sociaux.

4.2. Nouvelles technologies

OBJECTIF :

FAIRE ÉVOLUER L'OFFRE DE SERVICES DE FAÇON À DÉVELOPPER DE NOUVEAUX MARCHÉS LOCALEMENT.

Les changements prévisibles dans les lieux de travail post-COVID (par le télétravail) favoriseront une meilleure participation locale de nos citoyens. Un plus grand accès aux arts de proximité pourrait être généré par une mixité de médium de communication.

4.3. Tourisme culturel

OBJECTIF :

DÉVELOPPER UN CONCEPT DE TOURISME CULTUREL ADAPTÉ, METTANT EN VALEUR NOTRE PATRIMOINE, NOS CRÉATEURS ET NOS PRODUITS CULTURELS.

Le concept de tourisme culturel, qu'il soit lié aux pistes cyclables, aux marchés agroalimentaires, aux circuits patrimoniaux, aux commerces et aux restaurants, pourrait contribuer à mettre en valeur notre patrimoine et nos artistes locaux.

4.4. Représentation culturelle régionale, nationale, internationale

OBJECTIF :

ASSURER UNE PRÉSENCE PERMETTANT DE PARTAGER DES CONNAISSANCES ET DE FAIRE RECONNAÎTRE NOS RÉALISATIONS CULTURELLES.

Le soutien donné aux attractions culturelles majeures constitue une très bonne courroie de promotion de l'identité culturelle de la région auprès de nos voisins et du reste du Québec ; c'est pourquoi il doit être poursuivi.



Sainte-Thérèse, Cabaret BMO Sainte-Thérèse



Affaires municipales
et Habitation

Québec 

La Politique est réalisée grâce au volet Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC dans le cadre du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

**La vie dans la
MRC de Thérèse-De Blainville
2021-2026**

